



UNAIDS/PCB(25)/09.29
3 mars 2010

**26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme
de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
22-24 juin 2010**

**Rapport de la vingt-cinquième réunion
du Conseil de Coordination du Programme**

OUVERTURE

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Les membres du Conseil ont observé une minute de silence en mémoire des personnes décédées du sida depuis la 24^{ème} réunion. Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Ministre de la Santé d'Ethiopie et Président du Conseil, a souhaité la bienvenue aux membres de celui-ci pour sa 25^{ème} réunion. Il a rappelé au Conseil qu'il avait soutenu, lors de sa 24^{ème} réunion, le Cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011, et mentionné les principes approuvés de respect des droits humains, d'appropriation nationale et de responsabilisation vis-à-vis des résultats – pivots des travaux du Programme commun.
2. L'ordre du jour provisoire (UNAIDS/PCB(25)/09.16.Rev.1) a été adopté sans modification.

1.2 Examen du rapport de la 24^{ème} réunion

3. Le rapport de la vingt-quatrième réunion du Conseil (UNAIDS/PCB(24)/09.15) a été approuvé sans amendement.

1.3 Rapport du Directeur exécutif

4. M. Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a félicité le Président pour le leadership du Conseil au cours de l'année précédente. Tout en soulignant la résistance exceptionnelle de l'esprit humain face à l'adversité, il a fait part de ses inquiétudes concernant l'inadéquation des moyens pour lutter contre le sida ainsi que contre toute une série d'autres problèmes, notamment le changement de climat, la poursuite du ralentissement économique et l'insécurité alimentaire.
5. La réunion de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme d'octobre 2010 devrait servir de test décisif pour évaluer la solidarité mondiale vis-à-vis de la riposte au sida – et du développement, de manière plus générale. Son succès jouera un rôle important dans les efforts d'accélération des progrès en direction de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en rapport avec le VIH ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement.
6. Certains ont exprimé des inquiétudes concernant une multiplication des difficultés auxquelles la riposte au sida est confrontée. Dans la mesure où les nouvelles recommandations de traitement de l'OMS augmentent le nombre de personnes susceptibles d'être mises sous traitement antirétroviral à 15 millions environ, l'objectif d'accès universel semble aujourd'hui plus éloigné qu'on ne le pensait auparavant. Face à ce problème, M. Sidibé a lancé un appel en faveur d'une redéfinition des priorités afin d'exploiter la riposte au sida pour transformer les systèmes de santé dans le monde et de révolutionner les efforts visant à prévenir de nouvelles infections à VIH. Bien que le nombre annuel de nouvelles infections à VIH ait diminué d'environ 17 % depuis 2001, 2,7 millions de personnes ont été nouvellement contaminées par le virus en 2008.
7. Il a indiqué que la pandémie de sida varie considérablement entre les pays et au sein de ceux-ci, et peut évoluer de manière spectaculaire – comme on a pu le constater en Chine où plus de 30 % des nouvelles infections affectent aujourd'hui les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Les épidémies de VIH continuent d'évoluer, ce qui souligne la nécessité d'adapter les stratégies de prévention aux besoins émergents

et aux situations nouvelles. Il a souligné que les programmes de prévention destinés aux personnes vulnérables nécessitent des ressources beaucoup plus importantes. Les stratégies qui ciblent les comportements individuels sont nécessaires mais pas suffisantes et doivent être complétées par des efforts destinés à faire évoluer les normes sociales et à réduire la vulnérabilité au virus et le risque d'infection à VIH.

8. Le Directeur exécutif a demandé que l'on accorde plus d'attention à l'intégration des services car le maintien de systèmes parallèles de prise en charge des différentes maladies gaspille des ressources et continue d'amoindrir les efforts visant à prévenir la maladie et les décès.
9. Dans un environnement marqué par ces difficultés ainsi que par d'autres problèmes, M. Sidibé a pris note de signes encourageants, tels que la déclaration de M. Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud, annonçant une 'aube nouvelle' pour la riposte nationale au sida, la levée des restrictions au voyage liées à la séropositivité précédemment imposées par l'Administration américaine et les efforts nationaux considérables engagés par la Chine pour lutter contre le VIH. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il continuait de recevoir des échos extrêmement positifs concernant le Cadre de résultats de l'ONUSIDA car le fait qu'il cible des résultats ambitieux à l'échelon des pays reflète les attentes des populations vis-à-vis des Nations Unies. M. Sidibé a énuméré un certain nombre de réalisations du Programme commun en rapport avec les résultats stipulés dans le Cadre. L'élaboration d'un Plan opérationnel par le Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH a été qualifiée d'étape majeure vers une riposte mondiale.
10. La discrimination et l'exclusion sociale continuent d'entraver la riposte. La décision de la Haute Cour de Delhi (Inde) de 2009 de légaliser l'homosexualité a constitué une étape très importante. M. Sidibé a encouragé le Conseil à avaliser un élargissement du Cadre de résultats pour y intégrer des mesures spécifiques afin de répondre aux besoins des minorités sexuelles. En outre, M. Sidibé a souligné à quel point il est important de lutter contre des cadres juridiques répressifs tels que ceux qui criminalisent les consommateurs de drogues injectables ou la transmission du VIH. Il a été annoncé, pendant la réunion du Conseil, que la République tchèque levait officiellement les restrictions au voyage imposées aux personnes vivant avec le VIH.
11. Pour réussir, il est essentiel de promouvoir un nouveau message et des actions dynamiques de prévention car la priorité absolue doit rester la prévention du VIH. Grâce à une intensification de l'action et à un renforcement de l'efficacité, il devrait être possible de prévenir 2,3 millions de nouvelles infections à VIH pour la seule Afrique orientale et australe. Pour améliorer l'impact des efforts de prévention, il faut utiliser la riposte au sida comme point d'entrée pour lutter contre les problèmes sociaux qui accroissent le risque et la vulnérabilité. Des efforts plus efficaces sont également nécessaires pour inciter les personnes à prendre connaissance de leur statut sérologique VIH. En collaboration avec le *Council on Foreign Relations* américain, l'ONUSIDA réunira une Commission de haut niveau sur la prévention du VIH afin de soutenir l'organisation d'une très nécessaire « révolution de la prévention ».
12. Pour améliorer sa propre efficacité et efficacité, le Secrétariat de l'ONUSIDA sera rationalisé et simplifié. S'agissant des ressources humaines, une nouvelle stratégie mondiale sera lancée au premier semestre 2010, des outils informatiques de pointe seront installés et un système unifié d'indicateurs communs sera mis en œuvre afin de pouvoir établir des rapports sur le sida mondiaux, multi-organismes et intégrés.

M. Sidibé a remercié toutes les parties prenantes qui ont participé à la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA et indiqué que les recommandations du rapport fournissent des opportunités qu'il faut saisir pour améliorer l'efficacité du Programme commun. M. Sidibé s'est engagé à conduire l'action pour mettre en œuvre les recommandations de la Deuxième évaluation indépendante.

13. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif. Il a massivement avalisé le processus qui a conduit à l'élaboration du Plan opérationnel par le Groupe de travail mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH. Il a exprimé son soutien au maintien du leadership du Directeur exécutif concernant les questions relatives à la sexospécificité et en faveur d'une mise en œuvre immédiate du Plan par l'intermédiaire des Equipes conjointes des Nations Unies sur le sida. Le Conseil a en particulier salué le processus participatif et la rapidité avec laquelle le plan a été élaboré. Il a demandé que la mise en œuvre du plan prévoie une collaboration étroite avec les pouvoirs publics et les partenaires de pays, en particulier les organisations de femmes et les réseaux de personnes vivant avec le VIH. Le Conseil a demandé que des rapports sur l'avancement de la mise en œuvre du plan opérationnel soient régulièrement établis, y compris un rapport complet pour sa 27^{ème} réunion.
14. Les membres du Conseil ont souligné l'importance du renforcement de la prévention du VIH, remarquant qu'il y avait cinq nouvelles infections à VIH pour deux personnes mises sous traitement antirétroviral. Le Conseil a salué l'accent renforcé mis par la Directeur exécutif sur la prévention du VIH en tant que priorité du Programme commun, et appelé l'ONUSIDA à intégrer la prévention comme action prioritaire dans son nouvel énoncé de mission et son nouveau plan stratégique. Le Conseil a souligné à quel point il est essentiel de baser les stratégies de prévention sur la connaissance des épidémies nationales et a rappelé la nécessité de s'attaquer aux moteurs sociaux de la vulnérabilité, tels que la violence sexiste. Les membres du Conseil ont exprimé le souhait d'obtenir des informations supplémentaires sur le projet de Commission de haut niveau sur la prévention du VIH. Prenant note du fait que les nouvelles infections se multiplient parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transgenres dans de nombreux pays, le Conseil a demandé que l'on élargisse le Cadre de résultats de l'ONUSIDA pour y intégrer la promotion et la protection des droits humains des minorités sexuelles et pour leur garantir un accès universel aux services. Après un long débat, le Conseil a accepté de réexaminer sa décision concernant les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transgenres lors de sa 26^{ème} réunion. Il a été recommandé que les stratégies de prévention nationales soient fondées sur le respect des droits humains, cadrent avec un plan stratégique plus large de riposte au sida, impliquent une action multisectorielle et soient élaborées avec toutes les parties prenantes concernées de manière participative et transparente. L'ONUSIDA a été instamment invité à poursuivre ses actions de plaidoyer en faveur de l'accessibilité, de la disponibilité et du caractère financièrement abordable des préservatifs masculins et féminins, et en faveur de l'élaboration de nouveaux outils de prévention, tels que les vaccins contre le VIH, les préservatifs féminins de nouvelle génération et les microbicides ; le Programme commun a été invité à présenter un rapport sur le suivi des ressources dans ce domaine pour la 27^{ème} réunion du Conseil.

2. DEUXIEME EVALUATION INDEPENDANTE DE L'ONUSIDA

2.1 Rapport du Comité de supervision

15. Mme Catherine Hodgkin, Présidente du Comité de supervision de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, a indiqué que l'indépendance, la transparence, l'impartialité et la participation des parties prenantes avaient été les principes de base des travaux du Comité. Mme Hodgkin a par ailleurs indiqué que tous les membres du Comité avaient assumé leur rôle avec sérieux et s'étaient consciencieusement engagés à établir un rapport conformément à la mission fixée par le Conseil. Pour faciliter la participation des parties prenantes, le Comité de supervision a créé un site Internet spécialement consacré à la Deuxième évaluation indépendante. Les travaux du Comité de supervision ont été réalisés en temps voulu et sans dépassement de budget, et Mme Hodgkin a indiqué que le Comité était convaincu que le rapport de l'Equipe d'évaluation fournissait une évaluation crédible, solide, équilibrée et basée sur le concret du Programme commun. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Comité et félicité ce dernier pour la qualité de son travail. En réponse aux questions du Conseil relatives à d'éventuels coûts cachés liés à l'évaluation, Mme Hodgkin a indiqué que l'ONUSIDA avait fourni des services de secrétariat pour l'évaluation et que deux réunions importantes de parties prenantes avaient été organisées, mais que les activités n'avaient pas dépassé les budgets approuvés et avaient même fourni parallèlement un certain nombre de fonctions non prévues dans le budget initial.

2.2 Introduction et contexte

16. M. Derek Poate, Chef de l'équipe chargée de la Deuxième évaluation indépendante, a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont participé à celle-ci. Dans son commentaire sur l'appréciation de l'évaluation et la détermination des orientations pour aller de l'avant, M. Poate a invité le Conseil à examiner les observations réelles et les recommandations de l'évaluation ainsi que la réponse de la direction du Programme commun à celle-ci. Dans son appréciation de l'efficacité, de l'efficacités et des résultats de l'ONUSIDA sur la période 2002-2008, l'Equipe d'évaluation a divisé ses travaux en trois catégories : (1) Comment l'ONUSIDA a réagi à l'évolution de l'environnement, (2) Comment l'ONUSIDA travaille en tant qu'entité, et (3) Comment l'ONUSIDA a réagi aux différents aspects de son mandat. L'Equipe d'évaluation a conclu que l'ONUSIDA avait été une entité étonnamment efficace mais cependant pas aussi efficiente qu'elle pourrait l'être. L'ONUSIDA reste un programme hautement pertinent, mais l'évaluation a découvert que le Programme commun n'a pas toujours réussi à gérer les évolutions au niveau de la gouvernance ou de la direction. La taille du Programme commun a augmenté pendant la période couverte par l'évaluation, mais cette croissance n'a pas toujours été efficacement gérée par le Conseil.

17. M. Poate a indiqué que la précédente évaluation quinquennale avait incité le Programme commun à accorder une plus grande attention à l'action à l'échelon du pays, mais qu'elle ne s'était pas traduite par la mise en œuvre de réformes sur la gouvernance susceptibles d'assurer des relations de travail harmonieuses entre le Secrétariat et les coparrainants. La Deuxième évaluation indépendante a donc ciblé plusieurs domaines en rapport avec la gouvernance, notamment le manque d'accords formels entre le Conseil et les organes dirigeants des coparrainants, et la nécessité d'améliorer le fonctionnement du Comité des Organismes coparrainants. L'évaluation a révélé que les équipes conjointes de pays des Nations Unies et le mécanisme de répartition des tâches en matière d'appui technique avaient généré des progrès significatifs au niveau de l'efficacité et de l'efficacités dans de nombreux pays, mais que l'approche n'avait pas été complètement mise en œuvre dans tous les pays. La participation de la société civile a été l'un des pivots de la stratégie de l'ONUSIDA, mais l'évaluation a révélé un manque

de vision cohérente de la participation de la société civile à travers le Programme commun et recommandé l'élaboration d'une stratégie générale de partenariat.

18. L'appui technique fourni par le Programme commun est très apprécié par de nombreux partenaires de pays même si l'évaluation a révélé que les efforts sont souvent fragmentés et insuffisamment alignés sur les priorités nationales. Concluant que l'ONUSIDA a fourni un leadership important dans les domaines des droits humains et de la sexospécificité, l'évaluation a invité le Programme commun à se montrer plus audacieux pour s'opposer à des politiques régies par des idéologies ; elle a également recommandé que l'on réfléchisse à nouveau sur le rôle de l'organe directeur concernant les questions de sexospécificité au sein du Programme commun. L'évaluation a évoqué le plaidoyer de l'ONUSIDA en faveur d'un engagement politique plus fort comme l'un de ses principaux atouts et a relevé quelques succès dans la promotion et la réalisation d'un consensus mondial sur des questions clés de politiques et de programmation.
19. Mme Jan Beagle et le Dr Paul Delay, Directeurs exécutifs adjoints de l'ONUSIDA, Responsable de la gestion et des relations extérieures, et Responsable de la supervision des aspects programmatiques, respectivement, ont présenté une synthèse de la réponse du Programme commun à la Deuxième évaluation indépendante. L'ONUSIDA a considéré que l'évaluation était basée sur une méthodologie valable, qu'elle contenait des observations crédibles et incluait des recommandations susceptibles d'être traduites en actes. L'ONUSIDA a particulièrement salué la recommandation faite par l'évaluation invitant le Programme commun à adopter des méthodes de travail innovantes. La Deuxième évaluation indépendante fournit une excellente opportunité pour promouvoir une vision nouvelle, laquelle a récemment été reflétée par le Cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011, et pour repositionner et réaligner le Programme commun afin de permettre de cibler davantage les actions prioritaires. L'ONUSIDA a salué la recommandation de la Deuxième évaluation indépendante en faveur de l'élaboration d'un nouvel énoncé de mission et d'un nouveau plan stratégique, et s'est engagé à mettre en œuvre ces processus en s'appuyant sur le Cadre de résultats. Evoquant les partenariats comme des composantes essentielles d'une riposte efficace au sida, l'ONUSIDA s'est engagé à suivre la recommandation relative à l'élaboration d'une stratégie générale de partenariat.
20. L'ONUSIDA a aussi salué la recommandation de la Deuxième évaluation indépendante relative à l'intensification des travaux de renforcement des systèmes de santé, tout en notant la possible nécessité d'étendre ceux-ci au renforcement d'autres secteurs, tels que l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, la protection sociale et les milieux carcéraux. L'ONUSIDA s'est engagé à aller de l'avant grâce à un processus consultatif et participatif pour connaître les opinions des parties prenantes sur le renforcement de la mise en œuvre du mécanisme de répartition des tâches, en particulier en ce qui concerne des questions transversales essentielles, telles que la sexospécificité, les droits humains et la prévention du VIH.
21. En ce qui concerne la recommandation de la Deuxième évaluation indépendante relative à l'amélioration du travail commun à l'échelon des pays, l'ONUSIDA s'est engagé à se concentrer sur la mise en œuvre du Deuxième document d'orientation – Equipes conjointes et programmes communs des Nations Unies sur le sida. L'ONUSIDA a également fait part de son intention d'explorer des stratégies afin de créer de nouvelles incitations pour promouvoir une programmation commune. S'agissant de l'appui technique, l'ONUSIDA a remarqué que le Programme commun avait presque finalisé une nouvelle Stratégie d'appui technique.

22. L'ONUSIDA s'est engagé à simplifier davantage le Budget-plan de travail intégré (BPTI), à renforcer la responsabilisation et la transparence des dispositifs financiers, et à baser plus clairement les allocations de fonds sur les priorités épidémiques et les indicateurs de performance. Le Programme commun s'est en outre engagé à élaborer des plans d'action à l'échelon des pays fondés sur des approches de type 'Connaître son épidémie' et 'Connaître sa riposte', à améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact programmatique, et à élaborer des plans d'évaluation mondiaux dans des domaines prioritaires.
23. Conformément aux observations de la Deuxième évaluation indépendante, l'ONUSIDA a indiqué qu'il allait entreprendre une évaluation des besoins de capacités du personnel à l'échelon des pays, au plan régional et au niveau mondial, en vue d'une rationalisation collective du personnel conformément au nouveau plan stratégique qui sera élaboré en 2010. La dotation en personnel du Secrétariat sera fondée sur les besoins épidémiques et les domaines de travail prioritaires.
24. L'ONUSIDA a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer certains dispositifs, de redynamiser et de recentrer le Comité des Organismes coparrainants, et d'améliorer le fonctionnement et les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme, en accordant davantage d'attention aux questions stratégiques lors de ses réunions. Conformément à la Deuxième évaluation indépendante, l'ONUSIDA s'est engagé à examiner les coûts et les avantages d'un système administratif unique, et à renforcer et rationaliser ses systèmes de gestion des ressources financières et humaines.
25. Le Conseil a exprimé sa satisfaction à l'égard du rapport de l'Equipe d'évaluation et félicité l'ONUSIDA pour sa réponse. Le Conseil a divisé sa discussion de l'évaluation et de la réponse de l'ONUSIDA en groupes de recommandations thématiques en fonction des catégories identifiées par l'Equipe d'évaluation.

2.3 Comment l'ONUSIDA travaille

26. Mme Helena Eversole, Directrice, Département Gestion des ressources, ONUSIDA, a remarqué que plusieurs recommandations de la Deuxième évaluation indépendante concernaient le fonctionnement du Conseil de Coordination du Programme. Ce dernier ayant précédemment créé un sous-comité *ad interim* pour aider à l'élaboration du Budget-plan de travail intégré, il pourrait souhaiter revoir sa décision au vu des observations de l'évaluation. Il a par ailleurs été noté que le Conseil s'était engagé à intégrer des discussions thématiques dans chaque réunion – en remplacement du système antérieur qui consistait à avoir des réunions thématiques périodiques. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au sida, des avancées significatives ont été enregistrées au niveau de la création d'équipes conjointes sur le sida mais les progrès accomplis ont été moindres concernant les programmes communs d'appui. La synthèse d'une récente visite sur le terrain au Viet Nam de membres du Conseil et de participants a également été présentée ainsi qu'un commentaire indiquant que cette approche constituait une alternative réussie aux visites sur le terrain d'une journée de l'ensemble du Conseil – qui étaient précédemment organisées pour toutes les réunions se tenant en dehors de Genève.
27. Les membres du Conseil qui ont participé à la visite sur le terrain au Viet Nam ont déclaré qu'elle avait été utile pour montrer comment l'ONUSIDA travaille à l'échelon du

pays. Les membres du Conseil ont noté que la visite au Viet Nam avait fourni un exemple de la « réforme des Nations Unies » en action. Ils ont aussi soutenu l'idée d'une poursuite des sessions thématiques lors des prochaines réunions du Conseil.

28. Soulignant à quel point il est important de maximiser la cohérence et l'efficacité de l'action commune des Nations Unies à l'échelon des pays, le Conseil a pris note de la promulgation en 2008 de Directives pratiques à l'intention des équipes conjointes et programmes communs des Nations Unies sur le sida. Bien que la valeur du travail commun ne soit plus à démontrer dans certains pays, les efforts visant à encourager une collaboration et une coopération plus importantes entre les organismes des Nations Unies n'ont été que partiellement couronnés de succès dans d'autres pays. Il a été demandé à l'ONUSIDA d'évaluer les obstacles et les freins au travail commun à l'échelon des pays et de documenter la valeur ajoutée de la programmation commune des Nations Unies ainsi que de clarifier les relations avec les parties prenantes à l'échelon des pays. Le Conseil a invité le Directeur exécutif de l'ONUSIDA à demander au Groupe des Nations Unies pour le Développement de fournir des incitations appropriées, y compris par le biais d'évaluations de la performance des responsables d'organismes, pour promouvoir une programmation commune, une harmonisation et un alignement sur les ripostes nationales au VIH. Le Conseil a en outre invité les Etats Membres à s'assurer de la cohérence des positions nationales sur le sida lors des réunions du Conseil par rapport à celles prises lors des réunions avec les organes dirigeants des organismes coparrainants, en vue de soutenir une gestion axée sur les résultats et une programmation commune des Nations Unies alignée sur les ripostes nationales.
29. Les membres du Conseil ont massivement avalisé la recommandation de la Deuxième évaluation indépendante selon laquelle les allocations de ressources doivent être basées sur des besoins documentés plutôt que sur des droits ou des augmentations proportionnelles. Le Conseil a recommandé une attitude responsable dans l'allocation des fonds mobilisés par le Secrétariat entre ce dernier et chaque coparrainant. Il a demandé que les allocations interinstitutions indiquent explicitement la répartition entre les coparrainants et le Secrétariat. Le Conseil a décidé que l'allocation du Budget-plan de travail intégré devait être basée sur les priorités épidémiques, les performances des coparrainants et les fonds mobilisés par chaque coparrainant au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays. Il a été convenu qu'il fallait réfléchir pour savoir si le Directeur exécutif devait conduire le processus de mobilisation des ressources pour les Nations Unies au niveau mondial ou si la responsabilité de la mobilisation des fonds devait être progressivement transférée à chaque coparrainant.
30. Le maintien du mécanisme des FAP (fonds d'accélération programmatique) a été plébiscité. Le Conseil a demandé de recevoir des rapports sur les résultats de l'utilisation des FAP par le biais des mécanismes d'information réguliers servant pour le BPTI. Il a été indiqué que des mesures étaient prises pour améliorer l'efficacité du transfert des fonds d'accélération programmatique aux et par les coparrainants.
31. Le Conseil a pris acte des améliorations apportées avec le temps au niveau de la clarification et de la qualité du BPTI, et indiqué qu'il était nécessaire d'apporter des améliorations supplémentaires. Il a été convenu qu'à partir de 2012, le Budget-plan de travail intégré s'efforcera de mettre en évidence les capacités prévues du Secrétariat et de chaque coparrainant à l'échelon des pays. Le BPTI devra aussi inclure des ressources pour permettre d'évaluer dans quelles proportions les capacités des Nations Unies à l'échelon du pays apportent une contribution efficiente, efficace et pertinente à

la riposte nationale contre le VIH. Le maintien du sous-comité *ad interim* du Conseil de Coordination du Programme pour l'élaboration du BPTI 2010-2011 a été largement plébiscité.

32. Le Conseil a demandé au Directeur exécutif d'ajuster la taille, la dotation en personnel et le dispositif organisationnel du Secrétariat pour tenir compte des besoins nationaux et du nouveau plan stratégique. Le Conseil a en outre demandé une nouvelle évaluation des besoins de capacités à travers l'ensemble du Programme commun pour éclairer une rationalisation collective du personnel aux niveaux mondial, régional et national. Il a été indiqué que le Secrétariat restait responsable de la coordination du Programme commun et du comblement des lacunes non couvertes par les coparrainants. Le Conseil a demandé au Directeur exécutif de présenter des conclusions sur les rôles et les besoins du personnel lors de sa 26^{ème} réunion.
33. Les coûts et les gaspillages imputables au Secrétariat de l'ONUSIDA qui sont gérés par des systèmes administratifs parallèles du PNUD et de l'OMS ont fait l'objet de discussions ; le Conseil a demandé au Directeur exécutif de faire réaliser en 2010 une étude sur les coûts et les avantages du passage à un système administratif unique pour le Secrétariat de l'ONUSIDA. Il a été demandé au Directeur exécutif de faire une présentation des systèmes et des politiques de gestion des ressources financières et humaines du Programme commun lors de la 27^{ème} réunion du Conseil, et d'indiquer notamment si ces systèmes sont opérationnels, pleinement mis en œuvre et régulièrement appliqués à travers l'ONUSIDA. Pour cette même réunion, il a aussi été demandé au Directeur exécutif de présenter un rapport sur les efforts engagés pour s'assurer que le personnel dispose effectivement des compétences requises telles que stipulées dans un cadre de compétences régulièrement appliqué.

2.4 Comment l'ONUSIDA s'attaque aux principaux problèmes

34. Un consensus s'est fait sur la nécessité d'intensifier les travaux du Programme commun sur le renforcement des systèmes de santé. On a observé que de nombreuses initiatives avaient été créées ciblant le renforcement des systèmes de santé et que des efforts doivent être engagés pour accroître et tirer profit de la valeur ajoutée propre de l'ONUSIDA dans de tels efforts. Le Conseil a demandé au Comité des Organismes coparrainants d'organiser un groupe de travail temporaire avec les coparrainants concernés, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la société civile et d'autres parties prenantes intéressées pour établir un ordre du jour commun sur le VIH et la coopération mondiale en matière de santé, en accordant une attention particulière au renforcement des systèmes de santé.
35. Dans sa réponse à la Deuxième évaluation indépendante, l'ONUSIDA a indiqué sa volonté de lancer un processus participatif pour évaluer le mécanisme de répartition des tâches du Programme commun. Cette approche a obtenu le soutien du Conseil qui a demandé que l'on prépare pour sa 27^{ème} réunion une présentation sur les stratégies permettant de résoudre les problèmes de chevauchement et de duplication, sans oublier une meilleure mise en œuvre du concept d'organe directeur et le recours aux équipes spéciales interinstitutions. Il a été indiqué que les équipes spéciales interinstitutions fournissent souvent un mécanisme utile pour collaborer avec des organismes qui ne sont pas des coparrainants. Il a été demandé à l'ONUSIDA d'élaborer un *modus operandi* pour les équipes spéciales interinstitutions en s'appuyant sur d'autres dispositifs de même type, tels que le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation et l'Equipe spéciale sur les restrictions au voyage liées au VIH.

36. Des éclaircissements spécifiques ont été demandés concernant les efforts relatifs au renforcement des travaux de l'ONUSIDA et des capacités du personnel dans les domaines de la sexospécificité et des droits humains. S'agissant de la question de la sexospécificité et du VIH, il a été indiqué que la création prévue d'un nouvel organisme chargé des questions de sexospécificité au sein des Nations Unies était susceptible d'avoir une incidence sur la répartition des responsabilités dans ce domaine. Le Conseil a demandé que l'on clarifie en particulier les rôles de l'UNIFEM et de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida par rapport à la question de la sexospécificité. Le Conseil a aussi soutenu le rôle d'organe directeur du PNUD pour les questions relatives aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et aux populations transgenres. Il a été demandé que des mesures soient prises pour renforcer les travaux du Programme commun ciblant les populations clés, y compris l'établissement d'une équipe spéciale interinstitutions (intégrant l'UNODC, le PNUD, l'UNFPA et d'autres parties prenantes) pour garantir une coordination efficace et une cohérence des politiques relatives aux populations clés. Le Conseil a demandé que l'on établisse des objectifs mondiaux, généraux et clairs pour les travaux sur la sexospécificité et le VIH, l'égalité des sexes, les droits humains et les populations clés, notamment les femmes et les filles.
37. Le Conseil a souligné l'importance de l'appui technique et à quel point il est essentiel que celui-ci soit régi par la demande, et souhaité que l'on prépare une présentation sur l'élaboration d'une stratégie d'appui technique pour sa 26^{ème} réunion. S'agissant l'appui technique, des clarifications supplémentaires ont été demandées concernant les rôles respectifs et les avantages comparatifs du Secrétariat, des coparrainants, d'autres organismes des Nations Unies et de fournisseurs d'appui technique tiers. Le Conseil a demandé que la stratégie d'appui technique clarifie la mission d'assistance de l'ONUSIDA eu égard aux subventions du Fonds mondial. Le Conseil a souligné à quel point il est important de s'assurer de l'adéquation de l'appui technique par rapport aux besoins réels des pays. Un regroupement des mécanismes d'appui technique a été recommandé ainsi qu'une consolidation des efforts visant à favoriser une collaboration Sud-Sud pour renforcer les capacités à l'échelon des pays et au plan régional. Le Conseil a également demandé que l'on rationalise l'appui technique en matière de suivi et d'évaluation entre le Secrétariat, l'Equipe d'appui au suivi et à l'évaluation de la lutte contre le sida au niveau mondial de la Banque mondiale, et l'OMS.
38. L'importance de l'approche « Connaître son épidémie et sa riposte » pour la planification nationale a été soulignée. Le Conseil a notamment demandé à l'ONUSIDA de renforcer ses travaux sur la recherche, le suivi des ressources et la gestion des connaissances pour apporter un soutien à la planification nationale et aux prises de décision basées sur le concret. Le Conseil a par ailleurs demandé au Secrétariat de renforcer la gestion des évaluations et des connaissances, y compris les travaux avec le Fonds mondial et d'autres parties prenantes pour élaborer un plan d'évaluation mondial commun articulé autour des domaines prioritaires de l'épidémie. Le Conseil a conclu qu'il ne fallait plus investir davantage dans le Système d'information sur la riposte des pays (CRIS) pour le développer au-delà de sa fonction actuelle d'outil destiné à l'établissement de rapports.

2.5 Performance de l'ONUSIDA et orientations futures

39. Le Conseil a approuvé la recommandation de la Deuxième évaluation indépendante selon laquelle un nouvel énoncé de mission doit être élaboré pour orienter l'ONUSIDA. Il a insisté sur la nécessité d'un processus participatif pour élaborer cet énoncé de mission. Le Conseil a avalisé la nécessité d'établir des objectifs mesurables à échéance

déterminée, soutenus par un nouveau plan stratégique qui renforce le plaidoyer du Programme commun et recentre l'appui au niveau des régions et des pays afin de tenir compte de besoins et des contextes épidémiques.

40. Le Conseil a aussi approuvé les observations de la Deuxième évaluation indépendante selon lesquelles les travaux du Programme commun avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH pourraient être davantage clarifiés et renforcés. Le Conseil a avalisé l'élaboration d'une stratégie générale de partenariat, y compris d'objectifs mesurables et clairs avec des approches distinctes pour travailler avec la société civile, les personnes vivant avec le VIH et les initiatives mondiales en faveur de la santé. Le Conseil a souligné la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une approche commune de la culture du partenariat et du renforcement des capacités à travers le Programme commun. Il a aussi noté l'importance d'une participation accrue du secteur privé, notamment la nécessité de définir les rôles spécifiques du Secrétariat et de l'OIT.

2.6 Mise en œuvre des décisions prises suite à la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

41. Le Conseil a discuté de la stratégie optimale pour prendre en compte les recommandations de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA. En particulier, la possibilité de se réunir à nouveau à l'occasion d'une réunion extraordinaire pour prendre des mesures définitives suite aux observations et recommandations de l'évaluation. Après discussion, le Conseil est convenu de prendre des mesures consécutives à l'évaluation lors de sa 25^{ème} réunion, mais de revenir sur les questions restantes non traitées lors de sa 26^{ème} réunion. Un soutien a été exprimé en faveur d'un Secrétariat puissant et du maintien de la fonction de supervision de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation entre les mains du Conseil de Coordination du Programme.
42. Prenant acte du fait que bon nombre des observations et recommandations de la Deuxième évaluation indépendante concernent le fonctionnement du Conseil, ce dernier a approuvé la demande du Bureau du Conseil de Coordination du Programme d'établir un groupe de travail temporaire intersessions ayant pour mission de préparer un rapport complet pour la 26^{ème} réunion sur toutes les questions relatives à la gouvernance. Le groupe de travail, qui consultera toutes les parties prenantes concernées, aura pour objectif d'aider l'ONUSIDA dans la mise en œuvre d'une réponse coordonnée et complète à la Deuxième évaluation indépendante. Le Conseil a demandé que le groupe de travail demeure de petite taille, conduise ses activités au grand jour et de manière transparente, et fonctionne sur la base d'un consensus. En créant le groupe de travail chargé d'examiner toutes les questions relatives à la gouvernance, le Conseil a formellement dissout le groupe de travail *ad interim* sur les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme. Il a été demandé au Bureau du Conseil de Coordination du Programme d'approuver un budget pour le groupe de travail avant que ses travaux ne commencent.

3. IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE MONDIALE SUR LA RIPOSTE AU SIDA

43. M. Anthony Thompson, Directeur sectoriel, Banque mondiale, a présenté les résultats d'enquêtes entreprises par un groupe de travail co-présidé par le Secrétariat et la

Banque mondiale. Pour évaluer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur la riposte au sida, le groupe de travail a réalisé plusieurs collectes de données, y compris des enquêtes auprès des coordonnateurs de l'ONUSIDA dans les pays, des enquêtes auprès d'organisations de la société civile, des collectes d'informations auprès des coparrainants, des études de cas sur 12 pays de différentes régions et des entretiens avec les cinq plus importants donateurs bilatéraux, le Fonds mondial et la Banque mondiale.

44. Ces différentes sources d'information ont confirmé que la crise économique et financière mondiale avait déjà un impact négatif sur les financements de la riposte contre le VIH dans de nombreux milieux, et qu'elles prévoyaient une poursuite de la détérioration de cette situation sur les douze prochains mois. L'impact le plus grave sur les financements affecte, semble-t-il, la prévention du VIH. Des coupes financières sont visibles concernant les programmes ciblant les populations les plus exposées au risque d'infection. Compte tenu d'une détérioration de la situation des financements dans beaucoup de contextes, de nombreux pays ne sont plus en mesure d'atteindre l'objectif fixé pour 2010 d'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en rapport avec le VIH. Outre un climat économique dégradé, des pressions s'exercent aussi sur les programmes de lutte contre le virus du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et de la prolifération de priorités concurrentes pour l'emploi des ressources de développement.
45. Le Conseil a remercié l'ONUSIDA de son rapport et pris note de ses conclusions qui donnent à réfléchir. Il a souligné la nécessité d'intensifier les efforts pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des programmes. Il a aussi insisté sur le besoin persistant de ressources pour soutenir des programmes essentiels de lutte contre le VIH. Le Conseil a aussi invité l'ONUSIDA et ses partenaires à fournir un dispositif complet d'appui technique aux pays, en accordant une attention particulière aux pays qui paient le plus lourd tribut à l'épidémie, à limiter et atténuer l'impact négatif de la crise actuelle sur la riposte au VIH et au sida, et à utiliser son pouvoir d'organisation pour réunir les bailleurs de fonds de la riposte en coordonnant les actions, lorsque cela est possible, avec des travaux similaires en cours au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et avec d'autres mécanismes de financement innovants, notamment UNITAID.

4. ELECTION DES RESPONSABLES

46. Le Conseil a approuvé l'élection des Pays-Bas à sa Présidence, du Salvador à sa Vice-présidence et du Japon à la fonction de Rapporteur pour l'année civile débutant le 1^{er} janvier 2010.
47. Le Conseil a également approuvé la nomination de nouveaux représentants des ONG au Conseil : Mme Felicita Hikuam, AIDS and Rights Alliance for Southern Africa, Mme Rathi Ramanathan, Réseau Asie-Pacifique des professionnel(le)s du sexe, M. Matthew Southwell, Réseau international des consommateurs de drogues (INPUD), M. Rhon Reynolds, International AIDS Vaccine Initiative et Mme Amira Herdoiza, Corporacion Kimirina.
48. La réunion a été levée.



Annex 1.

5 novembre 2009

UNAIDS/PCB(25)/09.16.Rev.1

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Vingt-cinquième réunion

Date : 8-10 décembre 2009

Lieu : Centre international de Conférences, Genève, Suisse

Horaires de la réunion : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Projet d'ordre du jour annoté

Mardi 8 décembre

1. Ouverture

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
Le Président prononcera l'allocution d'ouverture de la 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

1.2 Examen du rapport de la vingt-quatrième réunion
Le rapport de la vingt-quatrième réunion du Conseil de Coordination du Programme sera présenté au Conseil pour adoption.

Document : UNAIDS/PCB(24)/09.15

1.3 Rapport du Directeur exécutif
Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA fera un point oral sur les activités de l'ONUSIDA depuis la dernière réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Document : UNAIDS/PCB(25)/09.CRP.19

2. Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA¹

2.1 Rapport du Comité de surveillance

Document : UNAIDS/PCB(25)/09.17

2.2 Introduction et contexte

Le Président invitera les membres à présenter des commentaires généraux sur le processus de la Deuxième évaluation indépendante et sur le contenu, les observations et les recommandations des différents rapports remis au Conseil concernant ce point important de l'ordre du jour.

Documents : UNAIDS/PCB(25)/09.18 et UNAIDS/PCB(25)/09.19

Mercredi 9 décembre

NOTE : pour les sous-paragraphes 2.3 – 2.6, le Conseil de Coordination du Programme examinera les sections correspondantes du Rapport de l'Equipe d'évaluation et de la Riposte de l'ONUSIDA. Le Rapport de l'Equipe d'Evaluation sera complété par les rapports des visites dans les pays, produits par l'Equipe et présentés au Conseil sous la forme de Documents de séance.

Documents : UNAIDS/PCB(25)/09.18 et UNAIDS/PCB(25)/09.19 et UNAIDS/PCB(25)/09.CRP.5-18 inclus

2.3 Comment travaille l'ONUSIDA

[Recommandations 5, 6, 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24]

Le Conseil recevra des documents supplémentaires relatifs aux questions suivantes et les précédentes décisions du Conseil de Coordination du Programme :

– **Maintien d'un sous-comité permanent sur les questions relatives au BPTI (23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, décision 5.13)**

Document : UNAIDS/PCB(25)/09.20

– **Segments thématiques des réunions du Conseil de Coordination du Programme (23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, décision 3.11)**

Document : UNAIDS/PCB(25)/09.21

¹ Outre les documents mentionnés dans chaque sous-paragraphes des points de l'ordre du jour, le Conseil recevra une compilation de toutes les recommandations tirées de chaque rapport cité dans les sous-paragraphes des points de l'ordre du jour. Document référence : UNAIDS/PCB(25)/09.28

- **Visites sur le terrain** (23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, décision 14.1)
Document : UNAIDS/PCB(25)/09.22
- **Rapport du Groupe de référence pour le suivi des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion** (22^{ème} réunion du conseil de Coordination du Programme, décision 13)
Document : UNAIDS/PCB(25)/09.23

2.4 Comment l'ONUSIDA a traité les principales questions

[Recommandations 3 (voir également le document: UNAIDS/PCB(25)/09. CRP.20), 4, 9, 10, 11, 13, 14]

Le Conseil recevra des documents supplémentaires relatifs aux questions suivantes et les précédentes décisions du Conseil de Coordination du Programme :

- **Participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme** (23^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, décision 7.9)
Document : UNAIDS/PCB(25)/09.24

Examen de l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre (21^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, décision 7.2)
Document : UNAIDS/PCB(25)/09.25

2.5 Performance de l'ONUSIDA et orientations futures **[Recommandations 1, 2]**

Jeudi 10 décembre

- 2.6 Suivi de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA et rôle du Conseil de Coordination du Programme**
Document : UNAIDS/PCB(25)/09.19

3. Impact de la crise économique et financière mondiale sur la riposte au sida

Le Conseil de Coordination du Programme recevra un rapport sur l'impact prévu que la crise financière devrait avoir sur la capacité des pays à atteindre leurs objectifs d'accès universel, lequel inclura des recommandations et des stratégies d'atténuation de l'impact.

Document : UNAIDS/PCB(25)/09.26

4. Election des responsables

Conformément aux procédures du Conseil de Coordination du Programme, le Conseil élira ses responsables et est prié d'approuver les nominations pour les délégués des ONG.

Document : UNAIDS/PCB(25)/09.27

5. Autres questions

6. Adoption des décisions, recommandations et conclusions



**25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
8-10 décembre 2009**

Décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA est à tous égards orientée par les principes directeurs suivants et qu'elle est donc :

- Alignée sur les priorités des parties prenantes nationales,
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH,
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes,
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promotrice de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et
- Fondée sur le principe de non discrimination,

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour,

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingt-quatrième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme,

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

- 3.1 *Prend note avec satisfaction* du rapport du Directeur exécutif,
- 3.2 *Approuve fortement* le processus du Groupe de travail mondial sur les femmes et les filles, l'égalité entre les sexes et le VIH, *salue* le plan opérationnel, *soutient* le leadership permanent du Directeur exécutif, et *demande* à l'ONUSIDA d'engager la mise en œuvre immédiate du plan opérationnel, y compris par l'intermédiaire des équipes conjointes des Nations Unies dans les pays, en étroite collaboration avec le gouvernement et les partenaires des pays, en particulier les organisations des femmes et les réseaux de personnes vivant avec le VIH, et de rendre compte régulièrement des activités au Conseil de Coordination du Programme pour améliorer le suivi et l'évaluation des résultats, y compris en préparant un rapport complet pour la 27^{ème} réunion du Conseil,
- 3.3 *Reconnaissant* qu'il y a dans de nombreux pays un nombre substantiel et croissant d'infections à VIH parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transgenres, et que leurs droits humains doivent être respectés, *demande* à l'ONUSIDA d'inclure parmi ses priorités, en s'appuyant sur le Cadre d'action de l'ONUSIDA sur l'accès universel pour les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes et les personnes transsexuelles ainsi que sur le Cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011, le développement de programmes complets visant à réduire la transmission du VIH parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les transgenres, et *s'engage* à reparler de cette décision lors de la 26^{ème} réunion du Conseil,
- 3.4 *Reconnaissant* les conclusions de la Deuxième évaluation indépendante selon lesquelles l'attention consacrée à la prévention a été insuffisante, *salue* le recentrage de l'attention sur la prévention défini comme priorité par le Directeur exécutif et *appelle* l'ONUSIDA à inclure la prévention en tant que priorité dans sa nouvelle mission et son nouveau plan stratégique,
- 3.5 *Demande* à l'ONUSIDA de s'assurer qu'il existe une approche complète multisectorielle de la prévention basée sur l'épidémiologie et les droits humains et que des plans de prévention éclairés par le concret sont élaborés à l'échelon des pays et présentent les caractéristiques suivantes : adaptation au profil épidémiologique du pays, intégration dans un plan stratégique national plus large de lutte contre le sida et élaboration avec toutes les parties prenantes concernées dans le cadre d'un processus participatif et transparent,
- 3.6 *Demande* à l'ONUSIDA de continuer de plaider en faveur de l'accessibilité, la disponibilité et l'accessibilité financière des préservatifs masculins et féminins, et de la recherche et du développement de nouveaux outils de prévention, en particulier le vaccin contre le VIH, les préservatifs féminins et les microbicides de nouvelle génération, et de présenter un rapport sur ces questions incluant un examen du suivi des ressources pour la 27^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme,

Point 2 de l'ordre du jour : Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

- 4.1 *Prend note, avec satisfaction,* du rapport du Comité de supervision,

- 4.2 *Reconnaissant* la diffusion en 2008 des directives à l'intention des équipes conjointes et des programmes communs des Nations Unies sur le sida qui font progresser et soutiennent des approches déterminées au niveau national ou régional, *demande* à l'ONUSIDA d'examiner la performance des équipes conjointes pour évaluer les obstacles et les goulets d'étranglement qui freinent une mise en œuvre efficace du concept d'équipe conjointe à l'échelon des pays ainsi que la valeur ajoutée des équipes conjointes à la riposte nationale, et de clarifier les relations de travail avec les principales parties prenantes de la riposte nationale,
- 4.3 *Appelle* les Etats Membres à garantir la cohérence des positions nationales sur le sida auprès du Conseil de Coordination du Programme et des organes directeurs des organismes coparrainants dans le but de promouvoir des performances axées sur les résultats et une programmation commune des Nations Unies à l'échelon des pays, y compris une harmonisation et un alignement sur les ripostes nationales au VIH,
- 4.4 *Appelle* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA à demander au GNUM de fournir des incitations appropriées, y compris par le biais des évaluations des performances des responsables d'organismes à l'échelon des pays, pour garantir une programmation commune des Nations Unies, y compris une harmonisation et un alignement sur les ripostes nationales au VIH,
- 4.5 Exploitant les leçons tirées des programmes communs d'appui existants et des pays pilotes de l'initiative 'Une seule ONU', *appelle* les membres du Comité des Organismes coparrainants à : mettre en œuvre des incitations et éliminer les obstacles à une programmation commune de qualité qui renforce la riposte nationale et s'aligne sur elle, et soutenir la participation de leur propre organisme aux équipes conjointes, avec des capacités renforcées y compris l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes communs d'appui. Les mécanismes de financement des travaux des Nations Unies sur le VIH à l'échelon des pays doivent garantir la participation la plus efficace et efficace des coparrainants à la programmation commune autour de la riposte nationale,
- 4.6 *Appelle* les Etats Membres, la société civile et l'ONUSIDA à maintenir le dispositif des Fonds d'accélération programmatique et à améliorer les pratiques opérationnelles actuelles, les changements incluant :
- des rapports réguliers sur les résultats liés à l'utilisation des fonds d'accélération programmatique à l'intention du Conseil de Coordination du Programme par le biais des mécanismes réguliers de compte rendu du Budget-plan de travail intégré, et
 - des propositions du Directeur exécutif et des responsables des organismes coparrainants lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010 pour réaliser des gains d'efficacité liés à la réduction des coûts au niveau de la transmission des fonds par les organismes coparrainants,
- 4.7.1 *Appelle* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à assigner au Directeur exécutif la responsabilité de l'allocation des

fonds mobilisés par le Secrétariat entre celui-ci et chaque coparrainant. Ce qui signifierait :

- l'allocation future des financements interinstitutions devrait explicitement indiquer la répartition entre le Secrétariat et les coparrainants,
- l'allocation des fonds du Budget-plan de travail intégré mobilisés par l'intermédiaire du Secrétariat ne devrait plus être basée sur des droits et des augmentations proratisées, mais sur les priorités épidémiques, la performance des coparrainants et les fonds que chaque coparrainant mobilise au niveau mondial et au plan régional,
- la prise en considération par les principaux bailleurs de fonds de la riposte des Nations Unies au niveau mondial (i) de la question de savoir si les financements par le biais de l'ONUSIDA pourraient ou non augmenter en réponse au passage à des allocations réalisées en fonction des performances, et (ii) de la mesure dans laquelle le Directeur exécutif devrait diriger la mobilisation des ressources pour les Nations Unies au niveau mondial ou si la mobilisation des fonds devrait ou non devenir une responsabilité incombant de manière croissante aux coparrainants, et
- la performance du Secrétariat et des coparrainants devrait être définie par rapport à des engagements pris concernant le développement des capacités des Nations Unies à l'échelon des pays ; c'est la responsabilité de ce développement que le Conseil de Coordination du Programme devrait assigner aux coordonnateurs mondiaux (en tant que principaux représentants de leurs organismes) et au Directeur exécutif (en sa capacité de responsable du Secrétariat), et c'est donc de ce développement qu'il faut rendre compte annuellement,

4.7.2 *Demande* à l'ONUSIDA de réviser le rôle et le contenu du Budget-plan de travail intégré à partir de 2012 et ultérieurement pour :

- mettre l'accent sur : (i) la communication des capacités que les coparrainants et le Secrétariat ont l'intention d'avoir à l'échelon des pays, et (ii) l'allocation des fonds pour s'assurer que les capacités planifiées sont en place, et
- inclure des financements pour évaluer à quel point les capacités des Nations Unies établies à l'échelon des pays apportent une contribution pertinente, efficace et efficiente à la riposte nationale au VIH,

4.9 *Demande* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'ajuster la taille, les effectifs et la structure organisationnelle des bureaux du Secrétariat dans les pays pour tenir compte des besoins nationaux et des conséquences de la Recommandation 1 du rapport de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA,

4.10 *Demande* à l'ONUSIDA d'engager une évaluation des besoins de capacités avec pour objectif de faire le point et de publier des recommandations à travers l'ensemble du Programme commun – Secrétariat et tous les coparrainants – pour une rationalisation collective des effectifs au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays associée à la stratégie de la Recommandation 1

du rapport de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, en tenant compte des besoins différents concernant l'épidémie selon les régions,

- 4.11 Tout en confirmant le rôle du Secrétariat au niveau de la fourniture d'un appui à la coordination au sein du Programme commun, et peut-être de l'Organisation, pour combler les lacunes qui ne peuvent l'être par les coparrainants, *demande* au Directeur exécutif de présenter des recommandations sur ce que les compléments de rôle et d'effectifs devraient être à moyen terme et comment ces compléments devraient être réalisés, lors de la 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme,
- 4.12 *Demande* au Directeur exécutif de faire réaliser en 2010 un examen des coûts et des avantages de l'adoption d'un système administratif unique pour le Secrétariat de l'ONUSIDA,
- 4.13 *Demande* au Directeur exécutif de remettre un rapport lors de la 27^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme présentant des informations concrètes sur les proportions dans lesquelles les systèmes et les politiques de gestion financière et des ressources humaines (i) ont été pleinement élaborés, (ii) sont opérationnels, et (iii) sont utilisés régulièrement et efficacement comme prévu par les administrateurs à travers le Programme commun,
- 4.14 *Demande* au Directeur exécutif de : (i) travailler pour clarifier un cadre de compétences solide pour ces rôles, (ii) s'assurer que tous les membres du personnel présents sont évalués par rapport à ce cadre de compétences, et (iii) présenter un rapport au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 27^{ème} réunion, incluant des mesures détaillées pour garantir que l'encadrement du personnel de pays dispose des compétences requises,
- 4.15 *Demande* au Comité des Organismes coparrainants d'organiser un groupe de travail temporaire avec les coparrainants concernés, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres parties prenantes clés – y compris la société civile, avec l'appui du Secrétariat, pour renforcer la collaboration et élaborer un ordre du jour commun sur le VIH et la coopération sanitaire mondiale en général et le renforcement des systèmes de santé en particulier, et incluant une déclaration de position commune et un plan de travail assorti d'objectifs concrets,
- 4.16 *Demande* à l'ONUSIDA de présenter à la réunion du Comité des Organismes coparrainants de 2010 puis à la 27^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme une proposition concrète sur la manière dont le Programme commun résoudra les problèmes de chevauchement et de duplication (y compris mais pas seulement, dans l'appui en matière de planification nationale et d'élaboration de stratégies, de droits de la personne, de sexospécificité, de populations clés, de suivi et d'évaluation à l'échelon des pays, de recherche opérationnelle, d'accroissement de la responsabilisation, de programmation commune à l'échelon des pays, d'efficacité des efforts de prévention et de la surveillance). Cela devrait inclure :
 - la manière dont le concept d'organisme directeur peut être mieux mis en œuvre au niveau mondial, et

- les proportions dans lesquelles ces problèmes peuvent être résolus en utilisant le dispositif des équipes spéciales interinstitutions,
- 4.17 *Demande en outre* à l'ONUSIDA d'élaborer un *modus operandi* pour les équipes spéciales interinstitutions, en s'appuyant sur l'expérience d'autres mécanismes tels que le MERG et l'Equipe spéciale sur les restrictions au voyage liées au VIH, avec des obligations pour les organismes directeurs de définir des objectifs axés sur des tâches et fixés dans le temps pour gérer leurs travaux, et d'adresser au Conseil de Coordination du Programme des comptes rendus réguliers sur la performance,
- 4.18 *Demande en outre* à l'ONUSIDA de se concentrer davantage sur les questions de sexospécificité et de droits de la personne, en particulier :
- examiner la répartition des tâches concernant toutes les questions transversales, notamment les questions de sexospécificité et de droits de la personne, dans la perspective de renforcer les travaux du Programme commun,
 - clarifier les rôles respectifs de l'UNIFEM et de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida en ce qui concerne les travaux sur le VIH et la sexospécificité,
 - renforcer les capacités du personnel des Nations Unies dans les domaines du VIH et de la sexospécificité, et du VIH et des droits de la personne,
 - aider le PNUD à mettre en œuvre son rôle directeur dans les travaux sur les populations d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et de transgenres,
 - renforcer le leadership et le plaidoyer au niveau mondial en ce qui concerne les populations clés et organiser une équipe spéciale interinstitutions intégrant l'UNODC, le PNUD et l'UNFPA ainsi que d'autres parties prenantes clés pour garantir la cohérence des politiques et des programmes, et une coordination efficace des travaux avec les populations clés,
 - déterminer des objectifs mondiaux prédominants clairs pour les travaux sur le VIH et la sexospécificité, l'égalité entre les sexes, les droits de la personne et les populations clés – y compris les femmes et les filles, et s'assurer que ces objectifs soient inclus comme des composante de base des travaux de l'équipe conjointe à l'échelon des pays ; l'analyse de l'égalité entre les sexes et des droits humains doit faire partie intégrante du processus de '*connaissance de son épidémie*' et des programmes communs d'appui aux ripostes nationales, et
 - concentrer l'appui de l'ONUSIDA aux pays sur la transformation des cadres et des directives en des programmes pratiques sur le VIH et la sexospécificité et le VIH et les droits de la personne,
- 4.19 *Appelle* l'ONUSIDA à renforcer les dispositions concernant l'appui technique par le biais de la poursuite du développement d'une stratégie d'appui technique qui sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme, pour :

- clarifier les avantages comparatifs et les rôles respectifs du Secrétariat de l'ONUSIDA, des coparrainants et d'autres entités des Nations Unies ainsi que d'autres fournisseurs d'appui technique tels que les organisations bilatérales et les organisations de la société civile pour la fourniture d'appui technique à court terme et d'un appui au renforcement des capacités à long terme à l'échelon des pays,
 - déterminer le rôle de l'ONUSIDA dans l'appui technique lié au Fonds mondial,
 - renforcer la planification et la coordination de l'appui technique de l'ONUSIDA à l'échelon des pays, y compris garantir que celui-ci tient compte des besoins et des priorités nationales plutôt des ordres du jour et des missions des organismes des Nations Unies,
 - rationaliser l'appui en matière de suivi et d'évaluation entre le Secrétariat de l'ONUSIDA, la GAMET de la Banque mondiale et l'OMS,
 - consolider les mécanismes d'appui technique établis par l'ONUSIDA en tant que fournisseur d'un programme commun,
 - mettre en place un suivi et une évaluation systématiques de l'appui technique fourni par l'ONUSIDA et les fournisseurs d'appui technique liés au Programme commun à l'échelon des pays, et
 - favoriser le développement d'une collaboration Sud-Sud afin de renforcer les capacités aux niveaux national et régional en utilisant l'expertise des pays du Sud,
- 4.20 *Appelle* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA à charger les équipes d'appui aux régions d'avoir pour mission : (i) de s'assurer que la question du VIH est intégrée dans les délibérations des Equipes des directeurs régionaux en cours de développement, (ii) de se concentrer sur l'appui à un renforcement des capacités des Nations Unies à l'échelon des pays qui reflète une riposte adaptée à l'épidémie, (iii) de s'appuyer sur l'expérience de l'équipe d'appui aux régions pour l'Afrique orientale et australe, et de promouvoir l'utilisation de l'analyse des carences et de la '*connaissance de son épidémie*', et (iv) d'être structurées pour appuyer tous les coparrainants et pas seulement le Secrétariat,
- 4.21 *Demande* à l'ONUSIDA de renforcer les travaux communs sur la recherche, le suivi de ressources et la gestion des connaissances, en mettant particulièrement l'accent sur les informations permettant de soutenir une stratégie visant à '*connaître son épidémie*', et d'améliorer les processus de prises de décisions basées sur le concret à l'échelon des pays,
- 4.22 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de renforcer l'évaluation et la gestion des connaissances au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays, en particulier :
- organiser un groupe de travail composé de personnels compétents en matière de VIH et d'évaluation du Secrétariat, des coparrainants et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de tirer profit

des compétences appropriées des évaluateurs à l'échelon des pays pour élaborer un plan d'évaluation mondial, commun et cohérent, structuré autour des aspects prioritaires de l'épidémie,

- planifier, gérer et budgétiser les évaluations en commun à l'échelon des pays, sous les auspices de l'équipe conjointe et en travaillant en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'autres donateurs et les partenaires nationaux, conformément aux engagements de la Déclaration de Paris,
 - cesser tout investissement supplémentaire dans le CRIS ou dans son développement au-delà de son utilisation actuelle en tant qu'outil de compte rendu,
 - prendre des dispositions appropriées pour rendre compte des conclusions de l'évaluation, diffuser celles-ci et s'assurer qu'elles soient intégrées aux politiques,
- 4.23 *Demande* à l'ONUSIDA d'élaborer une nouvelle mission incluant des objectifs mesurables et fixés dans le temps soutenus par un nouveau plan stratégique qui renforce le Programme commun dans ses rôles politiques et de plaidoyer, et clarifie la manière dont ce dernier se positionnera pour recentrer l'appui au niveau régional et à l'échelon des pays afin de tenir compte du contexte épidémique et des besoins des pays,
- 4.24 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de travailler avec les coparrainants pour élaborer une stratégie de partenariat globale dotée d'objectifs clairs et mesurables ainsi que d'approches distinctes pour collaborer avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH, et pour travailler avec des initiatives de santé mondiale telles que le Fonds mondial, le PEPFAR et d'autres partenaires bilatéraux et de développement. Les recommandations subsidiaires sont :
- élaborer une vision commune des avantages potentiels et escomptés de la participation de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, un ensemble d'objectifs clairs et une approche plus systématique pour documenter les résultats,
 - élaborer une approche commune entre le Secrétariat et les coparrainants pour s'engager avec des organisations de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, et aider au renforcement de leurs capacités,
 - accroître l'appui au niveau mondial et à l'échelon des pays pour l'émancipation et la participation des populations clés, et
 - renforcer les initiatives pour s'engager avec le secteur privé, y compris traiter la question des rôles respectifs du Secrétariat et de l'OIT,
- 4.25 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées, d'établir d'ici à la fin janvier 2010 un groupe de travail temporaire intersessions ayant pour mission de présenter un rapport pour la 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur les questions concernant de manière générale tous les aspects relatifs à la gouvernance à la suite de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA,

en se basant sur les observations de l'évaluation, les recommandations et la réaction des responsables et les discussions du Conseil,

- 4.26 *Approuve*, concernant ce groupe de travail temporaire intersessions, qu'il :
- soutienne l'ONUSIDA dans la mise en œuvre de mesures complètes et coordonnées suite à la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA, y compris l'élaboration d'un plan de suivi dont les priorités sont définies, qui est fixé dans le temps et indique clairement qui devrait être responsable de quoi ; en outre, pour soutenir le rôle de supervision du Conseil de Coordination du Programme, le groupe de travail temporaire intersessions devra analyser les décisions appropriées et leurs relations mutuelles prises lors de la 25^{ème} réunion du Conseil dans la perspective de s'assurer de leur cohérence et régularité, et de présenter un rapport lors de la 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme,
 - soit restreint et entreprenne ses activités de manière ouverte et transparente. Il devrait être composé de représentants des Etats Membres et tenir dûment compte de la représentation géographique, de la société civile, des coparrainants et du Secrétariat. Le groupe de travail est susceptible de s'appuyer sur des compétences supplémentaire lorsque nécessaire. Il devrait être présidé par un Etat Membre et en principe travailler de manière consensuelle,
- 4.27 *Approuve en outre* la dissolution du groupe de travail *ad interim* sur les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme (créé lors de la 24^{ème} réunion du Conseil), du fait de la création de ce groupe temporaire intersessions,
- 4.28 *Approuve en outre* que le budget de ce groupe de travail temporaire intersessions doit être approuvé par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme avant qu'il puisse commencer ses travaux,

Point 3 de l'ordre du jour : Impact de la crise économique et financière mondiale sur la riposte au sida

5. *Salue* le rapport et les recommandations sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur la riposte au sida et *invite* l'ONUSIDA et ses partenaires à fournir un ensemble complet de solutions d'appui technique aux pays, en accordant une attention particulière aux pays lourdement touchés, pour contenir et atténuer l'impact préjudiciable de la crise actuelle sur la riposte au VIH et au sida, et pour utiliser leurs pouvoirs d'organisation pour réunir les bailleurs de fonds de la riposte au VIH et au sida, en se coordonnant, lorsque cela est possible, avec des initiatives similaires engagées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres mécanismes de financement innovants, y compris UNITAID,

Point 4 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau

- 6.1 *Elit* les Pays-bas à la fonction de Président, le Salvador à la fonction de Vice-Président et le Japon à la fonction de Rapporteur pour l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2010,

- 6.2 *Approuve* les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme : Felicita Hikuam, AIDS and Rights Alliance for Southern Africa, Rathi Ramanathan, Asia-Pacific Network of Sex Workers, Matthew Southwell, International Network of People who Use drugs, Rhon Reynolds, International AIDS Vaccine Initiative, et Amira Herdoiza, Corporacion Kimirina.

[Fin du document]